Nantes Université

PROPOSITION DE RAPPORTEURS ET DE JURY

(article 18 de l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022)

avec ou sans

DEMANDE DE VIDEO-CONFERENCE

(article 2 de l'arrêté du 27 octobre 2020)

Soutenance de thèse de : Aurélie STEFFAN

Date de soutenance : 26/11/2025

Thèse en cotutelle ☐ Oui *(se référer à la convention de cotutelle pour la constitution du jury)* ☒ Non

	***L'envoi des convocations se fera par e-mail, merci de bien renseigner cette information.** **=> Veuillez indiquer quel(s) membre(s) du jury seront en visio.** *La délégation de signature au président du jury sera nécessaire (formulaire en ligne).*		**Visio**	Réservé à l'administration	
				Rang A Hors émérite	Ext.
Direction de thèse	NOM / Prénom :	☐ M. ☒ Mme Antoinette HASTINGS	oui ☐	X	
	Grade :	PR ☒ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Nantes Université			
	Laboratoire de rattachement :	DCS	Non ☒		
	E-mail* :	Antoinette.Hastings-Marchadier@univ-nantes.fr			
Co-direction ou co-encadrement *(le cas échéant)*	NOM / Prénom :	☒ M. ☐ Mme Louis BAHOUGNE	oui ☐	X	
	Grade :	PR ☒ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Nantes Université rattaché à la Chambre Régionale des Comptes PDL			
	Laboratoire de rattachement :	DCS	Non ☒		
	E-mail* :				
Co-encadrement *(le cas échéant)*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐		
	Grade :	☐ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :				
	Laboratoire de rattachement :		Non ☐		
	E-mail* :				
Rapporteur·e ☐ **je ne participe pas au jury**	NOM / Prénom :	☐ M. ☒ Mme Stéphanie DAMAREY	oui ☐	X	X
	Grade :	PR ☒ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Université de Lille			
	Laboratoire de rattachement :	CRDP ULR 4487	Non ☒		
	E-mail* :	stephanie.damarey@univ-lille.fr			
Rapporteur·e ☐ **je ne participe pas au jury**	NOM / Prénom :	☒ M. ☐ Mme Alain PARIENTE	oui ☐	X	X
	Grade :	PR ☒ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Université de Bordeaux			
	Laboratoire de rattachement :	ILD	Non ☒		
	E-mail* :				
Autre membre	NOM / Prénom :	☒ M. ☐ Mme Xavier CABANNES	oui ☐	X	X
	Grade :	PR ☒ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Université Paris Cité			
	Laboratoire de rattachement :	CMH UPR 1515	Non ☒		
	E-mail* :				
Autre membre	NOM / Prénom :	☐ M. ☒ Mme Anne-Claire DUFOUR	oui ☐		
	Grade :	Maîtresse de conférences ☐ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	Nantes Université			
	Laboratoire de rattachement :	DCS	Non ☒		
	E-mail* :	anne-claire.dufour@univ-nantes.fr			
Autre membre	Civilité / NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐		
	Grade :	☐ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :				
	Laboratoire de rattachement :		Non ☐		
	E-mail* :				
Autre membre *(en l'absence de co-directeur ou de co-encadrant)*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐		
	Grade :	☐ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :				
	Laboratoire de rattachement :		Non ☐		
	E-mail* :				
Autre membre *(en l'absence de co-directeur ou de co-encadrant)*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme	oui ☐		
	Grade :	☐ HDR ☐ Emérite			
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :				
	Laboratoire de rattachement :		Non ☐		
	E-mail* :				

Présidence de Nantes Université
1 quai de Tourville — BP13522
44035 Nantes CEDEX 1
www.univ-nantes.fr

Membre invité*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
Membre invité*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	
Membre invité*	NOM / Prénom :	☐ M. ☐ Mme
	Grade :	
	Etabl. d'exercice (nom et ville) :	
	Laboratoire de rattachement :	
	E-mail* :	

* le membre invité ne fait pas partie officiellement du jury. Par conséquent, il ne participe pas à la délibération du jury, ni ne signe le procès-verbal de soutenance.
N.B. : les ED MaSTIC et SIS n'autorisent pas plus d'un membre invité.

Avis direction de thèse	Avis direction (adjointe) de l'ED	Décision présidence établissement
Favorable ■ à la proposition de jury ■ à la demande de visioconférence Défavorable ☐ à la proposition de jury ☐ à la demande de visioconférence Date : 24/11/2025 Signature	Favorable ☒ à la proposition de jury ☒ à la demande de visioconférence Défavorable ☐ à la proposition de jury ☐ à la demande de visioconférence Date : 05/10/2026 Signature Bertrand Faure	Accord ☒ à la proposition de jury ☒ à la demande de visioconférence Refus ☐ à la proposition de jury ☐ à la demande de visioconférence Motif : Date : le 06/10/2026 15:16:28 +02:00 Signature

Règles de composition du jury : voir sur https://www.univ-nantes.fr/itineraire-du-doctorant/soutenir-son-doctorat/soutenir-son-doctorat-1125721.kjsp?RH=1400238615487

Arrêté du 15 juin 1992 fixant la liste des corps de fonctionnaires assimilés aux professeurs des universités et aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du Conseil national des universités

Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture,
Vu le décret n° 92-70 du 16 janvier 1992 relatif au Conseil national des universités, notamment ses articles 4 et 6,
Arrête :
Art. 1er – Sont assimilés aux professeurs des universités, pour l'application des articles 4 et 6 du décret du 16 janvier 1992 susvisé, les personnels titulaires appartenant aux corps ci-après énumérés :

- les professeurs et les sous-directeurs de laboratoire du Collège de France ;
- les professeurs du Muséum national d'histoire naturelle ;
- les professeurs et sous-directeurs de laboratoire du Conservatoire national des arts et métiers ;
- les directeurs d'études de l'Ecole des hautes études en sciences sociales et de l'Ecole pratique des hautes études ;
- les professeurs de l'Ecole nationale des Chartes ;
- les professeurs de l'Institut national des langues et civilisations orientales ;
- les sous-directeurs d'écoles normales supérieures ;
- les astronomes et physiciens régis pars le décret n° 86-434 du 12 mars 1986 modifié portant statuts du corps des astronomes et physiciens et du corps des astronomes adjoints et physiciens adjoints ;
- les astronomes titulaires et les astronomes adjoints régis par le décret du 31 juillet 1936 relatif au statut des observatoires astronomiques ;
- les physiciens titulaires et les physiciens adjoints régis par le décret du 25 décembre 1936 relatif au statut des instituts et observatoires de physique du globe ;
- les professeurs de 1re et 2e catégorie de l'Ecole centrale des arts et manufactures ;
- les directeurs de recherche relevant du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 fixant les dispositions statutaires communes aux corps des fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques (1).

Arrêté du 18 février 1987 (en fait 19 février 1987) a été remplacé par un arrêté du 15 juin 1992

(1) Suite aux informations reçues du Ministère de la Recherche (5 mars 1993), je vous précise ci-après les établissements publics scientifiques et technologiques dont les directeurs de recherche relèvent du décret du 30 décembre 1983 et peuvent par conséquent être assimilés aux professeurs, en application du dernier paragraphe de l'arrêté du 15 juin 1992 : CNRS, INSERM, INRA, ORSTOM (IRD), INRIA, CEMAGREF (eaux et forêts), UNRETS (recherche sur transport et sécurité), INED (études démographiques).

De plus ces directeurs de recherche doivent remplir l'une des conditions suivantes :

- soit avoir enseigné, au cours d'une période et pendant une durée déterminées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, dans un établissement public d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- soit exercer leurs fonctions dans des formations de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, liées par convention conclue à cet effet entre les organismes de recherche et les établissements publics précités ;
- soit être membre d'un des conseils qui assurent l'administration des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou des composantes des universités ou d'une commission de spécialistes de l'enseignement supérieur.